

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-CEZERACQ**

**Séance du 20 septembre 2010**

L'an deux mille dix et le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CABANNE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2010

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

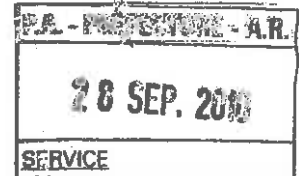
Nombre de membres en exercice : 11

**PRESENTS** : CABANNE Jean-Claude - TOUYA Dominique – JEANGRAND Philippe – LARQUIER Laure – SENSE Frédéric - DARETTE Hervé – ARNAUD Patrick – BATS Patricia - LOPEZ Rose-Marie

**ABSENTS EXCUSES** : MINVIELLE-REY Michelle – DELAS Christian

**Ordre du jour** :

- Approbation de la carte communale
- Institution de droits de préemption urbain
- Electrification Rurale : Sécurisation des postes n° 1 «Labastide » et n° 2 « Cap Bat »
- Réorganisation du secrétariat de mairie : augmentation du temps de travail d'un emploi de rédacteur territorial
- Projet d'élargissement d'une partie de la voie communale dite chemin de Pébarbé
- Travaux de toiture sur la sacristie de l'église
- Désignation d'un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes de Lacq
- Rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activité du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons d'ARTIX
- Questions diverses.



**Secrétaire de séance** : LARQUIER Laure

**N° 32 APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE**

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains,

Vu le décret n° 2001.260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme et plus particulièrement les articles R 124-1 et suivants ,

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et l'Habitat,

Vu l'arrêté municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 mettant à enquête publique le projet de carte communale de la commune de LABASTIDE-CEZERACQ,

Vu l'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale qui s'est déroulée en mairie du 22 mars 2010 au 22 avril 2010,

Vu les observations formulées lors de cette enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur quant au projet de carte communale pour prendre en compte la future zone d'activité Eurolacq II et l'évolution des surfaces réservées à l'habitation,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur et l'exposé du Maire,

Considérant que le projet de carte communale tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article R.124-7 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'approuver la carte communale telle qu'elle est annexée à la présente,

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet que la Commune bénéficie d'un concours au titre de la dotation générale de décentralisation lui permettant de s'assurer dans l'exercice de ses nouvelles compétences,

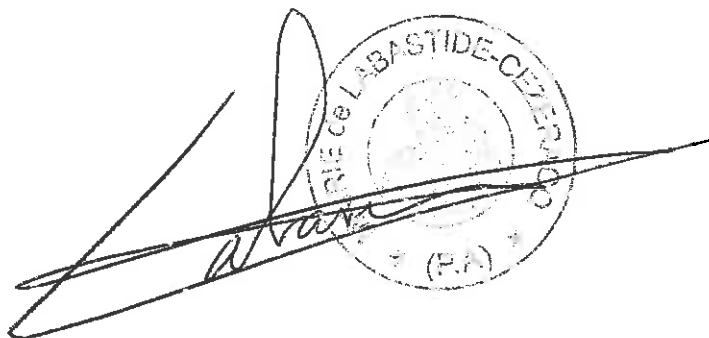
**PRECISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de Monsieur le Préfet approuvant la carte communale.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception pour le représentant de l'Etat.

**Abstention : Mme LOPEZ Marie-Rose**

**Ainsi fait et délibéré**  
les jour, mois, an ci-dessus

**Le Maire,**  
**Jean-Claude CABANNE**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 28.09.2010  
et Publication ou Notification  
du 27.09.2010

**Le Maire**

